

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 mars 2026

Convocation du 26 février 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 24
Nombre de Conseillers présents : 18

Conformément au Décret 2021-1311 du 7 octobre 2021, un extrait de la présente séance a été publié sur le site internet de la commune de JARZE VILLAGES.

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de mars à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, LOISON, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, JOBERT, LUCIEN, LINARD, GUILLEUX, MAUXION.

Absents excusés : Mr François EDIN

Absents :
Mr André CONGNARD
Mme Raphaëlle DESPLATS
Mr Thierry LE MARREC
Mme Pauline BEAUDOIN
Mr Jérôme TUFFIER

Secrétaire de séance : Mr Dominique CHAPON

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE POINT D'APPORT VOLONTAIRE SUR LA COMMUNE

Le Syndicat 3 RD'Anjou a besoin, pour réaliser la collecte en apport volontaire des déchets ménagers et assimilés (Ordures ménagères résiduelles, bioressources, verre, emballages, papiers, textiles...) d'implanter un ou plusieurs points d'apport volontaire (PAV) sur une ou plusieurs parcelles appartenant à la commune.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, après délibération, de signer une convention dont l'objet est de définir :

- Les conditions dans lesquelles la commune autorise le Syndicat à occuper une ou plusieurs parcelles du domaine public pour la mise en place d'un ou plusieurs points d'apport volontaire (PAV) dédiés à la collecte des déchets ménagers des usagers du service public géré par le Syndicat;

- Les modalités et conditions de collecte du ou des PAV ;
- Les modalités et conditions d'entretien du ou des PAV (maintenance et lavage) ;
- Les modalités et conditions d'entretien du domaine public autour de cet équipement ;
- Les modalités de financement de l'opération (le cas échéant)

Certifié conforme,
Le Maire, Elisabeth MARQUET.

